

# Le système de comptabilité nationale tunisien

Pierre Muller

La génération actuelle des comptes nationaux pour la Tunisie (CNT) est la deuxième génération de comptes, après une première génération développée au cours des années 80 grâce, notamment, à une assistance technique d'envergure apportée par l'INSEE et la Banque de France. L'année de base de cette deuxième génération de comptes est ancienne puisqu'elle remonte à 1997. Le système comprend des comptes complets pour les secteurs et sous-secteurs institutionnels (à l'exception des comptes de patrimoine), qui permettent en particulier la mise en évidence de la distinction entre répartition primaire et répartition secondaire des revenus, des comptes de biens et services, avec des équilibres « ressources-emplois » à un niveau détaillé (niveau 400) et des comptes de production et d'exploitation par sous-secteur d'activité (niveau 100), et des tableaux de synthèse : synthèse des biens et services-TRE, comptes économiques intégrés-TEE, tableau des opérations financières-TOF. Les comptes de biens et services sont élaborés aux prix de l'année en cours (prix courants) et aux prix de l'année précédente. Le PIB est déterminé selon les trois approches « production », « demande » et « revenus ». Des comptes trimestriels et des comptes dérivés ou satellites (environnement, tourisme) complètent le dispositif.

Les CNT de la base 1997 reposent sur le SCN 1993 (SCN 93). En particulier, les productions de biens et services et les valeurs ajoutées des secteurs institutionnels et des sous-secteurs d'activité sont évaluées au prix de base, deux approches de consommation finale sont intégrées dans les comptes (dépense de consommation finale d'une part, consommation finale effective d'autre part) et une notion de service d'intermédiation financière indirectement mesuré (SIFIM) est évaluée et réparti par secteur utilisateur. Par ailleurs, la FBCF comprend les dépenses d'exploration minière et pétrolière, de même que les dépenses en logiciels. Enfin, les tableaux de synthèse s'inspirent directement de ceux prévus par le SCN 93 même si la notion de sous-secteur d'activité utilisé dans le TRE tunisien s'éloigne quelque peu de celle de branche d'activité retenue dans le SCN.

Comme le prévoit le SCN 93, les comptes des relations avec le Reste du Monde des CNT sont étroitement articulés avec la Balance des Paiements de la Tunisie. En fait, ces comptes procèdent avant-tout d'une transposition en termes d'opérations de comptabilité nationale des flux repris par la Balance.

Le processus de fabrication des comptes nationaux de la Tunisie mobilise un volume très conséquent de sources statistiques, qu'il s'agisse de sources sur les entreprises non financières (enquête nationale annuelle sur les activités économiques, enquête sur les micro-entreprises réalisée tous les cinq ans depuis 1997, répertoire national des entreprises, documents comptables des entreprises publiques, données sur certains secteurs particuliers), de statistiques spécifiques concernant les productions agricoles et de la pêche, des états financiers des unités composant les Sociétés financières, d'enquêtes « ménages » (enquêtes budget-consommation...), de statistiques douanières, de sources budgétaires, administratives et comptables pour les administrations publiques (administrations centrales, collectivités locales, sécurité sociale), de sources conjoncturelles (indices de prix et indices de production, nuitées, autorisations de construire, dépenses des touristes non-résidents...). In fine, une large partie du dispositif statistique tunisien est mis à contribution mais on notera l'absence, en particulier, d'utilisation des résultats de la principale enquête réalisée par l'INS, à savoir l'enquête « emploi ».

Trois versions de comptes annuels, à savoir le compte provisoire (septembre n+1), le compte semi-définitif (septembre n+2) et le compte définitif (septembre n+3) sont élaborées chaque année. Les comptes font l'objet d'une publication annuelle complète et bien documentée quant à la méthodologie mise en œuvre, de même que d'une mise en ligne sur le site de l'INS.

Une importante opération de changement de base est en cours. Engagée dans le cadre d'un jumelage européen (2016-2018) entre l'Insee et l'Institut statistique de Tunisie (INS), cette opération doit se traduire par la mise en place d'une troisième génération de comptes nationaux. Elle s'appuiera sur deux années de base (2015 et 2016) et non plus une seule année. Les comptes des années de base devraient être disponibles en 2020, de même que les séries rétopolées en nouvelle base. Outre une « remise à niveau » indispensable compte tenu de l'ancienneté de l'année de base des CNT de la deuxième génération, ainsi que la prise en compte de nouvelles sources statistiques (ou de sources fortement renouvelées), la nouvelle génération de comptes doit permettre, en particulier, de mettre en œuvre les changements introduits par la nouvelle version du SCN (SCN 2008, voir tableau de synthèse plus bas) et d'améliorer la mesure par la Comptabilité nationale des activités de l'économie informelle, dont le développement a été rapide en Tunisie au cours des dernières décennies, et si possible de l'économie illégale.

## Mise en œuvre dans les CNT des recommandations du SCN 2008

Recommandation	Impacts pour les CNT	Modalités de mise en œuvre
1. Élargissement de la FBCF aux dépenses de R-D	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Comptes des APU (production, valeur ajoutée, FBCF)</li> <li>. Comptes des SNF (production, valeur ajoutée, FBCF)</li> <li>. TRE et ERE</li> </ul>	Pour les APU, l'évaluation passe par l'identification préalable des unités productrices de recherche. La production et la FBCF sont évaluées par la somme des coûts. Pour les SNF, la production et la FBCF de R-D est obtenue comme solde entre la dépense intérieure de R-D de la Tunisie et la production de R-D des APU.
2. Classement des achats de systèmes d'armement en FBCF	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Comptes des APU (production, valeur ajoutée, FBCF)</li> <li>. TRE et ERE</li> </ul>	Pour les APU, le nouveau classement entraîne un transfert de consommations intermédiaires en FBCF.
3. Prise en compte du critère du changement de propriété	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Comptes des relations avec le Reste du Monde</li> <li>. TRE et ERE</li> </ul>	Ce critère concerne en particulier les échanges de marchandises liés au travail à façon réalisé par des entreprises résidentes en Tunisie pour le compte de donneurs d'ordre non-résidents. Une présentation originale est retenue pour les CNT, cherchant à concilier le critère du changement de propriété avec l'enregistrement des échanges physiques de marchandises.
4. Nouvelle approche de la notion de production de service d'assurance de dommage	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Comptes des Sociétés d'assurance (production, valeur ajoutée, primes nettes d'assurance de dommage reçues)</li> <li>. Comptes des secteurs utilisateurs (primes nettes d'assurance versées, consommations intermédiaires, consommation finale...)</li> <li>. TRE et ERE</li> </ul>	Une notion d'indemnités d'assurance de dommage « corrigées et ajustées » (événements exceptionnels, lissage temporel) est prise en compte, ce qui permet d'améliorer fortement l'évaluation de la production et de la valeur ajoutée des sociétés d'assurance
5. Modification du calcul de la production de la Banque centrale de Tunisie (BCT)	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Comptes des Institutions financières monétaires ou IFM (production, valeur ajoutée, transfert courant « versé »)</li> <li>. Comptes des APU (dépense de consommation finale, transfert courant « reçu »)</li> <li>. TRE et ERE</li> </ul>	La modification permet d'évaluer explicitement une production au titre de l'action de contrôle et régulation monétaires de la part de la Banque centrale. Cette production est considérée comme faisant l'objet d'une dépense de consommation finale de la part de l'État tunisien.
6. Amélioration de la prise en compte des activités de l'économie informelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Comptes des Ménages (production, valeur ajoutée, revenus primaires)</li> <li>. TRE et ERE</li> </ul>	L'économie informelle est désormais définie en lien direct avec les principes du SCN 2008. Par ailleurs, un dispositif statistique a été mis en place pour les années de base, s'appuyant sur l'enquête « micro-entreprises » et sur l'enquête « emploi ». Le dispositif devra ensuite être adapté afin d'être pérennisé.
7. Calcul de la SIFIM globale	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Comptes des IFM autres que la BCT (production, valeur ajoutée, revenus primaires)</li> <li>. Comptes des secteurs utilisateurs (revenus primaires, consommations intermédiaires, consommation finale...)</li> </ul>	Le calcul de la SIFIM globale est désormais réalisé comme somme des écarts entre intérêts reçus sur les prêts et intérêts de référence d'une part, intérêts de référence et intérêts versés sur les dépôts d'autre part. Cette formule permet d'assurer la cohérence avec le mode de calcul mis en œuvre pour la répartition de la SIFIM entre emplois.
8. Autres recommandations (reclassement des holdings en SF, mise en évidence d'un secteur institutionnel à part entière pour les ISBLSM, décomposition des SNF en sous-secteurs ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Comptes des SNF, des Ménages, des SF</li> </ul>	